

Parlement

M. Reid: Je m'occuperai de vous Stanley.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas ainsi que je désigne le ministre, mais c'est un fait dont il faut se réjouir de toute façon. Je lui offre mes félicitations à l'occasion de sa nomination au cabinet après 13 ans, et je lui souhaite de réussir dans ces importantes fonctions qu'on vient de lui confier.

Après avoir adressé mes compliments au député de Kenora-Rainy River, je voudrais corriger une impression qu'il a donnée au sujet de la série de règles adoptées en 1968 et en 1969. Il s'est efforcé d'expliquer avec éloquence que ces règles avaient été adoptées à l'unanimité en décembre 1968. Puis-je lui rappeler, monsieur l'Orateur, qu'il y avait une foule de dispositions répréhensibles et blessantes dans ces règlements. C'est seulement après que le gouvernement en a eu retiré certains que la Chambre a adopté les autres à l'unanimité en 1968. Il faut toutefois considérer l'ensemble.

La partie qui a été retirée au mois de décembre 1968 est revenue sur le tapis au mois de juin 1969, je crois; il s'agit des articles 75A., 75B. et 75C. du Règlement. Par ailleurs, l'été de 1969, un des étés où mon ami a préféré s'en aller d'ici, nous avons débattu l'ensemble de 1968 qui a été adopté par la force de la clôture. Je conseille donc à mon ami de ne pas nous donner l'impression que l'ensemble de règles qui a été présenté en 1968 a suscité l'enthousiasme général. Une partie n'a pu être adoptée que par la force de la clôture, principe que les conservateurs avaient réintroduit dans le Règlement en 1913. Ce qui est ennuyeux, ici à la Chambre, c'est que les libéraux prennent trop souvent exemple sur les conservateurs; c'est donc là une des occasions où ils ont eu recours à la bonne vieille règle de la clôture que nous devons aux conservateurs.

Après avoir parlé du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales et commenté le discours du motionnaire, j'aimerais dire un mot sur la motion proprement dite. Le libellé de la motion ne me plaît pas outre mesure. Elle présente certains traits qui sont discutables, à mon sens. En substance, elle sert à critiquer le gouvernement de n'avoir rien fait pour résoudre un problème bien précis, à savoir la question du rôle que doit jouer le Parlement au niveau de la surveillance des finances publiques.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cet aspect doit être souligné et accepté, et c'est ce que nous faisons. Si nous appuyons cette motion lorsqu'elle sera mise aux voix à 9 h 45 ce soir, c'est qu'elle désavoue le gouvernement et donne lieu à un vote de défiance. Je le répète, certains aspects de la motion ne m'intéressent pas tellement, et j'y reviendrai en une autre occasion. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'a dit le député du Yukon dans son discours. Je trouve particulièrement difficile d'admettre que le bon vieux temps était si merveilleux et que seuls les libéraux ont causé du tort à notre institution. Je tiens à dire qu'à mon sens, et peut-être vais-je préciser ma pensée là-dessus dans quelques instants, notre institution est en meilleur état aujourd'hui qu'elle ne l'était dans le bon vieux temps.

Des voix: Bravo!

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes deux collègues qui ont parlé avant moi ont tous deux prétendu être mieux placés que l'autre pour parler du bon vieux temps. Mais ils ne peuvent remonter que 13, 15 ou 20 ans en arrière. Personnellement, j'ai visité cet endroit pour la première fois il y a 54 ans lorsque j'étais étudiant et j'y ai siégé pour la première fois comme député il y a 36 ans.

M. Reid: Chapeau bas, monsieur!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis donc fort bien placé pour parler du bon vieux temps. Remarquez que je vais diviser en deux parties ce que j'ai à dire de ce temps-là. Je vais tenter de vous démontrer que, dans l'ensemble, la situation s'est améliorée, mais qu'à un certain point de vue, elle était meilleure il y a bien des années. Peut-être devrais-je commencer par souligner certaines choses qui ont contribué à l'amélioration de notre institution parlementaire.

● (1832)

Mon ami du Yukon a dit au député d'en face qu'il ne se souvenait pas du temps avant que les micros pendent du plafond. Il a dit qu'à cette époque, la discussion était plus libre. Eh bien, j'aimerais me revoir à l'époque où il n'y avait pas du tout de micros ici.

M. Broadbent: Il n'y avait pas de lumières.

M. Reid: C'est le bon vieux temps auquel je veux retourner.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il fallait parler assez haut pour se faire entendre. Beaucoup de députés l'ont essayé une fois et ont ensuite abandonné l'idée. Je remarque maintenant que s'il y a des pannes d'électricité, tout arrête de fonctionner ici.

Quand je suis arrivé ici, je siégeais dans la dernière rangée. Il n'y avait pas d'équipement électronique d'aucune sorte. Il fallait que je m'arrange pour être entendu. C'était plus facile pour certains d'entre nous. Nous semblions tous avoir de bonnes voix dans notre parti. Du moins nous avions beaucoup d'audace ou ce qu'il fallait, et nous participions tous au débat. Toutefois, les deux vieux partis semblaient compter 25 ou 30 poules mouillées. Ils faisaient un discours au cours de la session et avaient tellement de difficulté à se faire entendre qu'ils abandonnaient la partie. Nous n'avions pas d'objection.

Il n'y avait pas de limites de temps. Nous pouvions faire tous les discours que nous voulions, mais je pense que le Parlement s'est amélioré parce que les députés participent à la discussion. C'est mieux non seulement à cause de la télévision, mais à cause des microphones qu'on a installés. Cette innovation a transformé davantage le Parlement que tout autre changement apporté depuis que je suis ici, même plus que la télévision. Après l'installation des microphones, tout le monde pouvait se faire entendre. A partir de ce jour-là, la participation de tous les députés a sensiblement augmenté. Dans ce sens, c'est un meilleur endroit que jadis.

Nous avons apporté un certain nombre de changements au Règlement qui ont amélioré la situation. J'aime ce que nous avons fait au sujet des déclarations de ministres que nous appelions des déclarations à l'appel des motions. Ce n'est plus le terme exact. Ce sont des déclarations à l'appel des déclarations.